

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
1010-2-020

1992

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1
1996-01

PUBLICATION GROUPEE DE SÉCURITÉ
GROUP SAFETY PUBLICATION

Amendement 1

**Règles de sécurité pour appareils électriques
de mesurage, de régulation et de laboratoire**

Partie 2-020:

Prescriptions particulières pour centrifugeuses
de laboratoire

Amendment 1

**Safety requirements for electrical equipment
for measurement, control and laboratory use**

Part 2-020:

Particular requirements for laboratory centrifuges

© CEI 1996 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

D

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 66 de la CEI: Sécurité des appareils de mesure, de commande et de laboratoire.

La présente partie 2 est destinée à être utilisée conjointement avec la CEI 1010-1. Elle a été établie sur la base de la première édition (1990), son amendement 1 (1991) et son amendement 2 (1995). Les éditions ou amendements futurs de la CEI 1010-1 pourront être pris en considération.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
66/125/FDIS	66/140/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 8

1.1.1 Exclusions du domaine d'application

Remplacer à la deuxième ligne du deuxième tiret ajouté, le mot «interaction» par le mot «réaction».

1.1.2 Appareils exclus du domaine d'application

Au deuxième tiret ajouté, supprimer les mots «incluses dans le domaine d'application de la CEI 79».

Page 10

3.1.103 CENTRIFUGEUSE DE LABORATOIRE (également appelée CENTRIFUGEUSE)

Remplacer le texte de la définition par la nouvelle définition suivante:

3.1.103 CENTRIFUGEUSE DE LABORATOIRE (également appelée CENTRIFUGEUSE): Appareil destiné à un usage en laboratoire qui applique un effet centrifuge à un échantillon de matériaux.

Ajouter la nouvelle définition suivante:

3.1.104 SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT: Toutes les parties de la CENTRIFUGEUSE associées à la fourniture du couple ou au support de rotation à l'ENSEMBLE-ROTOR.

FOREWORD

This amendment has been prepared by IEC technical committee 66: Safety of measuring, control, and laboratory equipment.

This part 2 is intended to be used in conjunction with IEC 1010-1. It was established on the basis of the first edition (1990), its amendment 1 (1991) and its amendment 2 (1995). Consideration may be given to future editions of, or amendments to, IEC 1010-1.

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
66/125/FDIS	66/140/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

Page 9

1.1.1 Aspects excluded from the scope

Replace in the second line of the added second dash the word "interact" by the word "react".

1.1.2 Equipment excluded from the scope

In the added second dash, delete the words "within the scope of IEC 79".

Page 11

3.1.103 LABORATORY CENTRIFUGE (also CENTRIFUGE)

Replace the text of the definition by the following new definition:

3.1.103 LABORATORY CENTRIFUGE (also CENTRIFUGE): Apparatus intended for laboratory use that applies a centrifuging effect to sample materials.

Add the following new definition:

3.1.104 DRIVE SYSTEM: All components of the CENTRIFUGE associated with the provision of torque to, or the rotational support of, the ROTOR ASSEMBLY.

Page 14

5.4.3 Installation des appareils

Ajouter, à la page 16, au huitième tiret ajouté, le nouvel alinéa suivant:

Cet interrupteur n'est pas nécessaire pour les CENTRIFUGEUSES DE LABORATOIRE destinées à être déplacées à des endroits différents. Ces CENTRIFUGEUSES DE LABORATOIRE doivent être reliées au réseau par un cordon et leur masse doit être inférieure ou égale à 18 kg.

Page 18

5.4.101 Substances dangereuses

Renommer ce paragraphe 5.4.4.101 Substances dangereuses

La correction ne concerne que le texte anglais.

5.4.102 Nettoyage et décontamination

Renommer ce paragraphe 5.4.5.101 Nettoyage et décontamination

Insérer l'alinéa qui suit le tableau 1A et commence par «La mention suivante..» après le premier alinéa.

Page 20

5.4.103 Effets des matières chimiques et des influences de l'environnement

Supprimer le deuxième alinéa et ajouter la nouvelle note suivante:

NOTE – L'évaluation peut être réalisée à partir d'informations existantes, par exemple celles données par le fournisseur de matériaux. Il peut s'avérer nécessaire que le fabricant réalise des essais supplémentaires en fonction de l'utilisation prévue de la CENTRIFUGEUSE.

Page 22

7.2.101 COUVERCLE d'accès à l'ENSEMBLE-ROTOR

Remplacer le titre de ce paragraphe par le titre suivant:

7.2.101 COUVERCLE

Remplacer, à la page 24, à la deuxième ligne du cinquième alinéa et à la première ligne du deuxième tiret de ce même alinéa, le mot «réseau» par le mot «moteur».

Supprimer, au troisième tiret du cinquième alinéa les mots «(correspondant à la fréquence de 60 Hz, avec un moteur adapté à la fréquence du réseau)».

Page 15

5.4.3 Equipment installation

Add, on page 17, the following new paragraph to the added eighth dash:

This switch is not required for LABORATORY CENTRIFUGES intended to be moved from place to place. These LABORATORY CENTRIFUGES shall be cord connected and weigh 18 kg or less.

Page 19

5.4.101 Hazardous substances

Renumber as 5.4.4.101 Hazardous substances

Replace in the second dash of the second paragraph the word "interact" by the word "react".

5.4.102 Cleaning and decontamination

Renumber as 5.4.5.101 Cleaning and decontamination

Insert the paragraph immediately following table 1A which commences "The following wording" after the first paragraph.

Page 21

5.4.103 Effects of chemicals and environmental influences

Delete the second paragraph and add the following new note:

NOTE – The assessment may be based on existing data, for example as supplied by a materials supplier. The manufacturer may have to arrange for additional tests with regard to the intended use of the centrifuge.

Page 23

7.2.101 ROTOR ASSEMBLY access LID

Replace the title of this subclause by the following:

7.2.101 LID

Replace, on page 25, in the second line of the fifth paragraph and after the second dash of the same paragraph, the word "mains" by the word "motor".

Delete, in the third dash of the fifth paragraph, the words (such as may be obtained at 60 Hz, using a mains frequency-conditioned motor).

Page 26

7.3.101 Déplacement de la CENTRIFUGEUSE dans le cas d'un mauvais fonctionnement

Remplacer, à la page 28, le titre du point b) de l'alinéa de conformité par le titre suivant:

b) une rupture de l'ensemble rotor et/ou une défaillance du système d'entraînement

Remplacer le dernier alinéa par le nouvel alinéa suivant:

Pour ces essais, la CENTRIFUGEUSE est installée, ou fixée (selon les instructions du constructeur dans le mode d'emploi) sur une surface d'essai correspondant au pire des cas, choisie suivant les considérations de PAE du point m) de 7.5.102.

Page 28

7.5 Protection contre les parties éjectées ou projetées

Remplacer le texte du premier tiret du troisième alinéa par ce qui suit:

– aucune partie ou fragment de l'ENSEMBLE-ROTOR (autre que celles autorisées conformément à 7.5.104) ne doit avoir pénétré complètement le CARTER DE PROTECTION. Toute fissure visible doit être examinée pour déterminer si le CARTER DE PROTECTION aurait contenu les parties du ROTOR quelle qu'ait été leur trajectoire. En cas de résultat contestable, l'essai doit être recommencé une fois seulement et si le résultat est à nouveau contestable, il sera considéré comme une défaillance.

Supprimer à la deuxième ligne du deuxième tiret du troisième alinéa le mot «linéaire».

Page 34

7.5.103 Essais concernant le CARTER DE PROTECTION

Remplacer la deuxième phrase du premier alinéa par ce qui suit:

A chaque choix du plus défavorable ENSEMBLE-ROTOR dans chaque PAE, déterminé selon 7.5 à 7.5.102, les essais nécessaires doivent être conduits pour prouver l'efficacité du CARTER DE PROTECTION et pour montrer qu'il aurait contenu les parties du ROTOR quelle qu'ait été leur trajectoire.

Supprimer, à la fin de la première ligne de l'alinéa de conformité, le mot «ensuite».